

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 27 septembre 2023, le député de Rosemont a inscrit une question au *Feuilleton et préavis* de l'Assemblée nationale du Québec demandant l'intention d'agir du ministre de la Santé afin de réduire les coûts des franchises liées aux médicaments comme le Trikafta<sup>MC</sup>.

De plus, le député souhaite savoir si le ministre demeure vigilant face à la réponse que donnera Santé Canada afin d'assurer un minimum de délais dans l'accessibilité du médicament, advenant l'élargissement de son usage aux enfants âgés de 2 à 5 ans.

Tout d'abord, je tiens à vous préciser que je suis très sensible aux difficultés que vivent les personnes aux prises avec la fibrose kystique et leur famille.

À la suite de l'approbation par Santé Canada d'une modification d'une indication pour un médicament commercialisé au Canada, c'est l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) qui est, au Québec, l'organisme responsable de faire des recommandations au ministre de la Santé en vue de l'inscription d'une modification d'une indication reconnue pour un médicament d'exception inscrit sur les listes des médicaments.

... 2

En ce qui concerne le Trikafta<sup>MC</sup>, l'INESSS indique qu'une évaluation est en cours pour le traitement de la fibrose kystique chez les patients de 2 ans et plus. Conséquemment, j'attends les recommandations de l'INESSS avant de statuer sur une modification de l'indication reconnue du Trikafta<sup>MC</sup>.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Christian Dubé

N/Réf. : 23-MS-04865-01